

**Décision n°2025-43 relative à la désignation
du conseiller en prévention de l'Institut Agro Rennes-Angers**

**Le directeur par intérim de l'Ecole nationale supérieure
des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage**

- Vu le décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ;
- Vu le décret n°1982-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;
- Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R.812-24-18 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 29 janvier 2025 portant nomination de Monsieur Romain Jeantet en qualité de directeur par intérim de l'Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Institut Agro Rennes-Angers) à compter du 1^{er} février 2025 ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Eric Mortreau, responsable du service santé et sécurité au travail de l'Institut Agro Rennes-Angers, est nommé conseiller de prévention auprès du directeur par intérim de l'Institut Agro Rennes-Angers. Pour l'exercice de cette fonction, il est placé directement sous l'autorité de ce dernier.

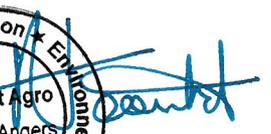
Article 2 :

Monsieur Eric Mortreau exerce la mission de conseiller de prévention conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n°1982-453 du 28 mai 1982 sus-visé.
Sa mission, les modalités de son exécution et les moyens affectés seront précisés par lettre de cadrage.

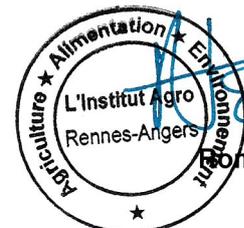
Article 2 :

Le secrétaire général de l'Institut Agro Rennes-Angers est chargé de l'application de la présente décision.

Fait à Rennes, le 3 février 2025



Romain Jeantet



The stamp is circular with the text "L'Institut Agro Rennes-Angers" in the center. Around the perimeter, it reads "Agriculture * Alimentation * Environnement" with a star at the bottom.